Conseil d'établissement du 28 juin 2011

Le 28 juin 2011 s'est tenu, salle Pierre Bonnard, le deuxième conseil d'établissement de l'année scolaire 2010/2011 au conservatoire de Fontenay-aux-Roses, sous la présidence de M. Zanolin, maire-adjoint à la vie culturelle et au contrat de ville, conseiller communautaire.

Présents : Ludovic Zanolin (Maire-adjoint)

Bernard Col (Directeur) Véronique Sergent (Secrétaire) Flore Dupuy (Professeur) Michel Barbe (Professeur) Pierre David (Professeur)

Françoise Charbonnier (Professeur) Nadine Morin (Parent d'élève) Agnès Alouges (Parent d'élève) Nadia Rahni (Parent d'élève) Armel Alouges (Élève) Charles Morin (Élève)

Excusés:

Yves Penverne (Directeur général des services)

Gilles Delisle (Conseiller municipal)

Ordre du jour :

- 1. Règlement intérieur
- 2. Informations sur la rentrée et année scolaire 2011/2012
- 3. Château Laboissière : information sur les suites du jury du 17 juin 2011
- 4. Questions diverses.

1

Règlement intérieur

Une proposition de règlement intérieur est distribuée aux participants et une lecture en est faite à haute voix. Des modifications et des améliorations sont apportées. Un exemplaire du texte remanié sera envoyé début septembre à tous les participants.

La demande de prolongation de la durée du mandat des professeurs et des parents élus (de 1 an à 2 ou 3 ans) est souhaitée par l'ensemble des participants. Cela permettrait d'avoir suffisamment de temps pour mener à bien la réflexion.

2

Informations sur la rentrée et année scolaire 2011/2012 Dates de rentrée :

- Le 10 septembre : inscription des nouveaux élèves en musique
- Le 12 septembre : inscription des nouveaux élèves en danse
- Le 19 septembre : Reprise des cours de FM, instrument, danse
- Le 26 septembre : Reprise des pratiques collectives
- Ateliers découverte : ils seront reconduits l'année prochaine.

Auditions:

Les auditions blanches, les mardis de 19 h 30 à 20 h, qui concernant les 1^{er} et 2^{eme} cycles, seront maintenues.

Les auditions bleues, auditions panachées les mardis à 20 h, seront ouvertes aux auditions de classe.

Ouverture d'une classe à projet :

Pierre David présente un projet concernant les lycéens qui ont des difficultés avec la Formation musicale, ce qui les dissuade de se réinscrire. Cette disposition est prévue par le schéma d'orientation musique.

Ce cursus, qui consiste en la présentation d'un projet, est différent du Brevet du 2nd cycle. Il sera mis en place à la rentrée.

3

Château Laboissière : Information sur les suites du jury du 17 juin 2011

Le bâtiment qui abrite actuellement le conservatoire nécessite une importante remise aux normes (notamment pour l'accès des personnes à mobilité réduite) et de gros travaux (étanchéité...). Par ailleurs, il ne dispose pas d'un auditorium, il manque des salles de cours et la salle de danse n'est pas fonctionnelle.

Une réhabilitation du bâtiment engendrerait des investissements trop lourds; une mission de programmation a donc été lancée pour étudier le transfert du conservatoire dans les locaux du château Laboissière, propriété de la ville de Fontenay-aux-Roses inscrite aux monuments historiques et qui abrite actuellement diverses associations dont le Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL).

Une extension sera nécessaire pour accueillir une salle de percussions, la salle de danse et un auditorium de 180 places.

Cette « Maison de la Musique et de la Danse » abritera le conservatoire et les activités musicales du CCJL.

La procédure engagée prévoit l'intervention d'un jury qui intervient sur le choix des cabinets d'architectes candidats à l'opération de réhabilitation et d'extension du château Laboissière (sur les 120 dossiers reçus, il convient, dans un premier temps, de choisir 3 candidats).

Le 16 juin 2011, une commission s'est réunie à la communauté d'agglomération pour étudier les dossiers afin de retenir ces 3 candidats. Un représentant des professeurs et un représentant des parents d'élèves, élus au Conseil d'établissement, ont participé à cette commission.

Questions diverses

Quelques questions sont posées par les représentants des parents d'élèves :

- Quelles sont les dispositions prises pour le remplacement des cours en cas d'absence prolongée d'un professeur?
 Quand un professeur est absent, tout est mis en œuvre pour lui trouver un remplaçant le plus rapidement possible.
- 2. Y-a-t-il des bourses pour les élèves issus de familles modestes ? Non, mais le calcul du quotient familial est pris en compte. Par ailleurs, les familles bénéficient souvent de subventions des comités d'entreprise, de la Caisse d'Allocations Familiales, du Pass 92 pour les collégiens. Enfin, les familles modestes ont la possibilité d'avoir des aides de la part des services sociaux.
- 3. Pourquoi les élèves inscrits en Cham ne bénéficient pas de la gratuité ?

 La gratuité pour les élèves en classes Cham n'est pas envisagée, l'État ne versant pas de subvention correspondant au montant des cotisations.

'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

La secrétaire de séance, l'éronique Sergent

Le directeur, Bernard Col